



**Municipalité de la
Commune de Duillier**

**Préavis No 010 / 14
au Conseil communal**

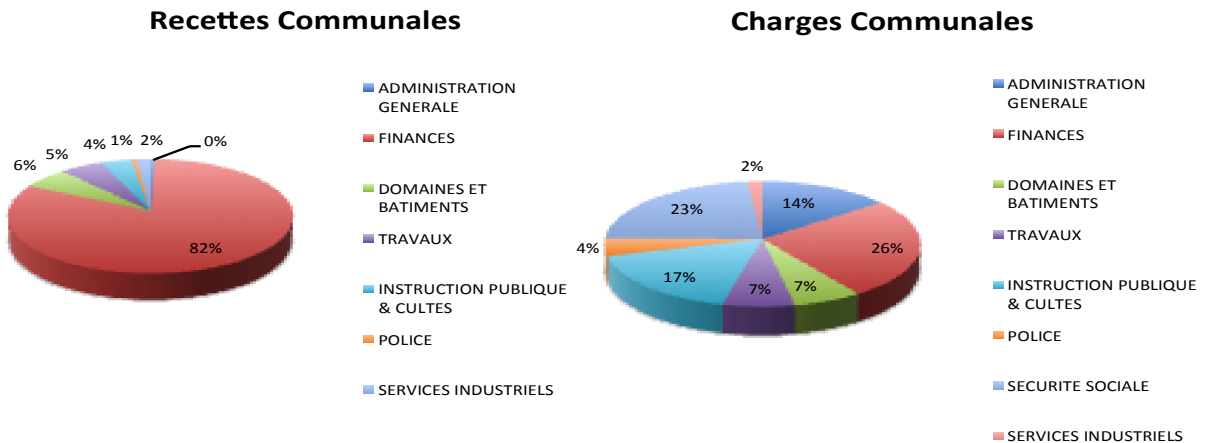
Budget 2015

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'avantage de vous remettre le budget de notre commune pour l'exercice 2015.

L'excédent de charges budgétisé se monte à **CHF 122'284.--**, soit un excédent de charges en diminution de CHF 138'173.-- par rapport au budget 2014.

Structure de notre budget



Préambule

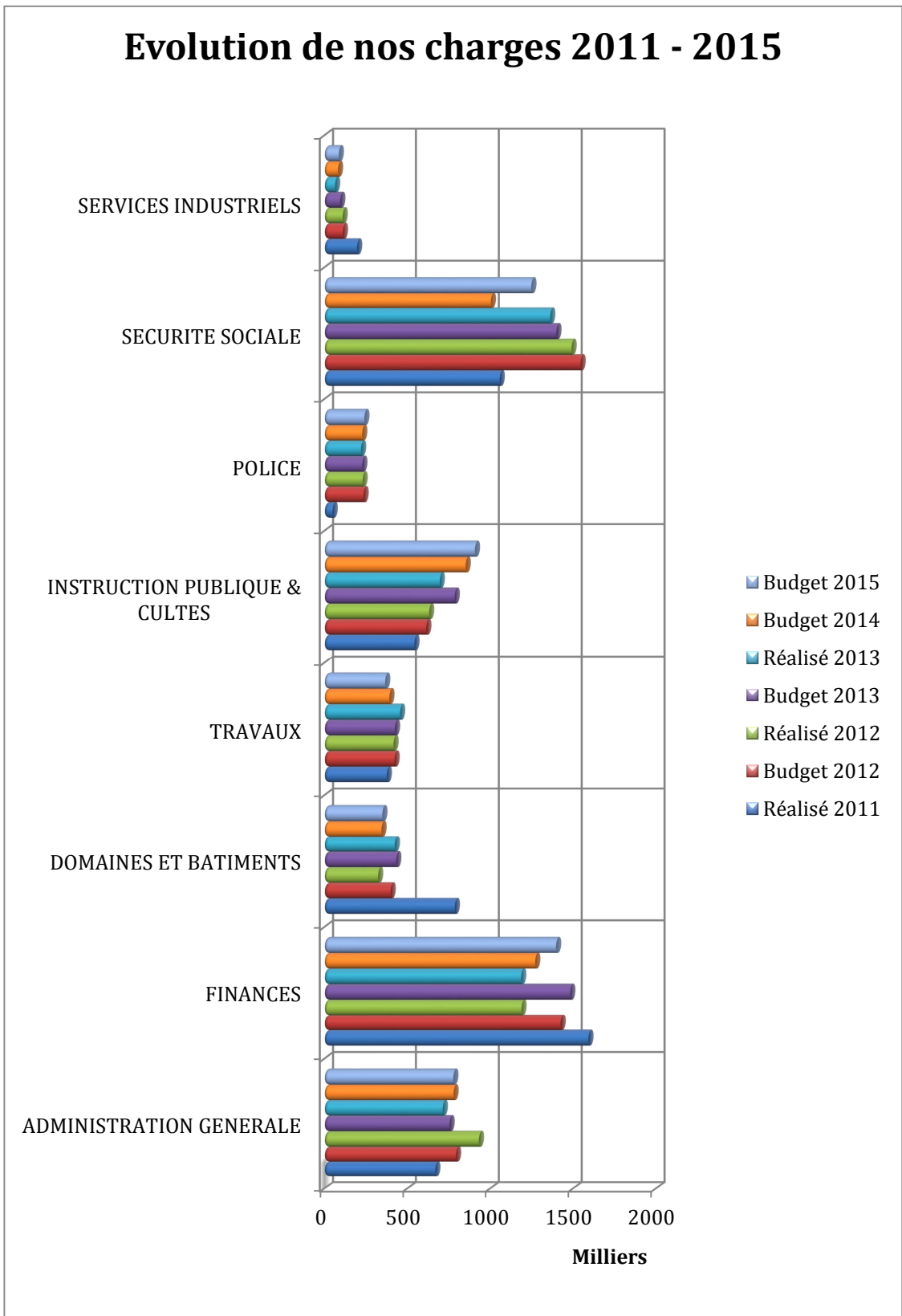
Fidèle à ses principes, votre Municipalité a adopté une approche conservatrice à la fois pour les charges et les recettes. Du côté des revenus principaux, soit les impôts à percevoir, nous avons repris les chiffres que l'Etat a utilisés pour le calcul des acomptes 2015 de la péréquation.

Dans un souci à rendre le plus comparable que possible les résultats et budgets d'une année à l'autre, nous avons neutralisé les éléments extraordinaires de l'exercice 2013 (amortissements libératoires, attribution à la réserve générale et remboursement de l'Etat relative à la péréquation) dans les graphiques qui suivent.

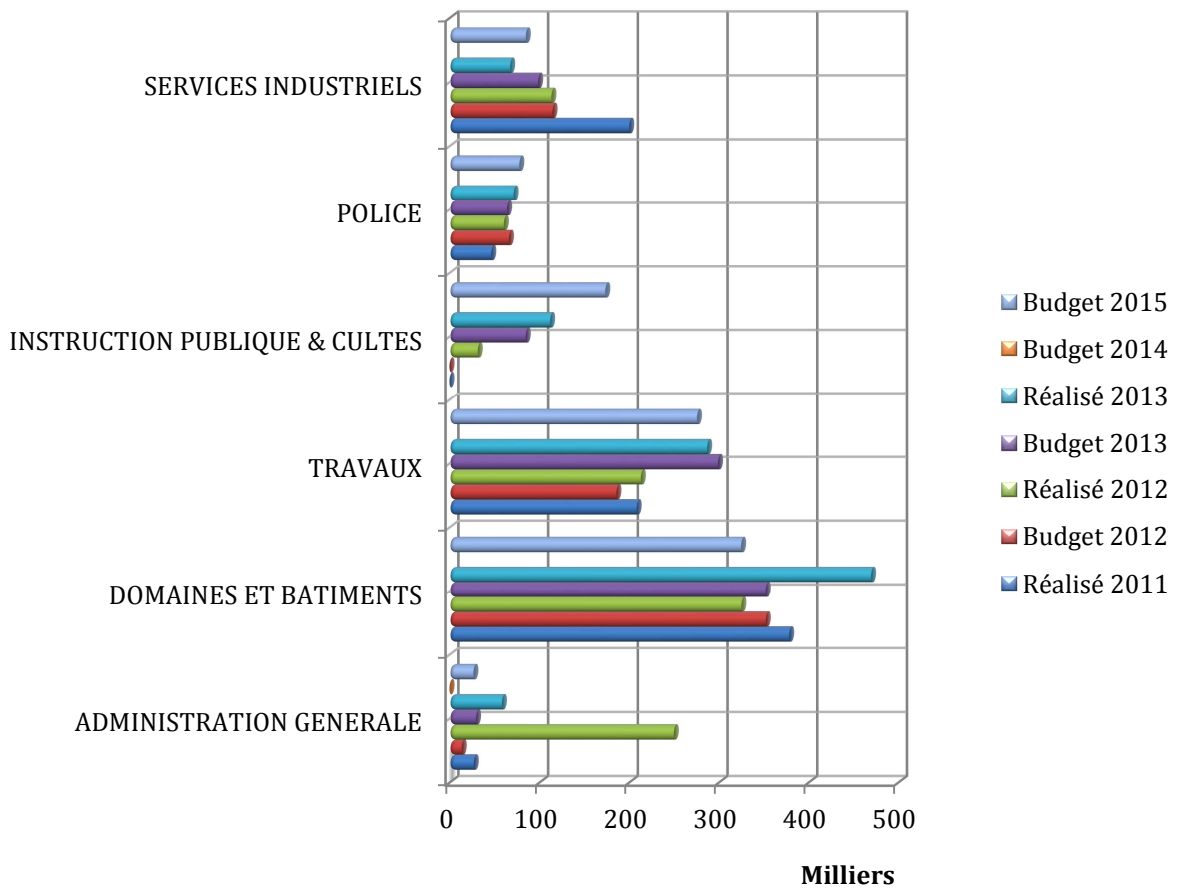
Tenant compte de la suggestion de la Commission de gestion et des finances, exprimé dans le rapport sur le préavis « 011/13 – budget 2014 », nos commentaires sur le budget 2015 ne se réfèrent plus qu'au résultat de l'exercice précédent.

Conformément à l'exigence de notre Conseiller communal, M. Marco Coletta, nous vous indiquons également la marge d'autofinancement qui se dégage du budget 2015 et qui s'élève à CHF 128'903.--.

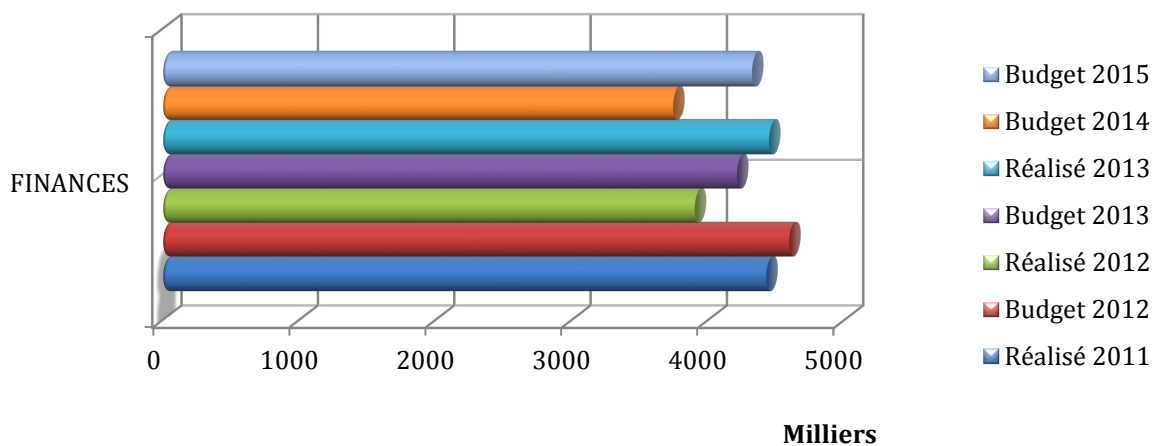
En résumé, le récapitulatif du budget de notre commune en 2015.



Evolution de nos recettes 2011 - 2015 (hors Finances)



Evolution de nos recettes 2011 - 2015



Administration Générale

- Administration

Compte tenu d'un renchérissement de la vie proche de 0, de l'augmentation des salaires entre 1 à 3 % sur 2014 et, une augmentation de notre contribution à la Caisse de Pension de nos employés de l'ordre de 20 %, nous avons décidé en règle générale de maintenir la masse salariale de nos employés au niveau de 2014.

- La variation du compte 110.309.0 est liée aux coûts de formation de notre secrétaire municipale qui se terminent en 2014.
- La variation du compte 110.311.0 qui retrouve son budget de base est liée au remplacement de la photocopieuse et l'achat de matériel informatique en 2013.
- Le compte 110.351.0 comprend nos contributions au transport régional (Ligne Nyon – Gimel KCHF 34,5) et aux subventions des écoles de musiques (CHF 7.50 / habitant).
- Les variations du compte 110.352.0 sont principalement dues aux volumes des dossiers de construction à traiter par le STI.
- Le réalisé du compte 110.436.0 correspond aux indemnités perçues par la Commune de la part des assurances en cas de maladie/accidents de nos collaborateurs.

Affaires culturelles et de loisirs

- Le réalisé de 2013 sur le compte 150.314.0 et le compte 150.465.3 était dû à l'assainissement des buttes de tir, raison pour laquelle ce poste est à 0 (zéro) au budget 2015.
- Le compte 150.318.0 contient le budget pour le nouveau livre sur Duillier.

Finances

- Impôts

- En complément des remarques faites en préambule, il convient de signaler que nous avons diminué, sur le compte 210.441.0, le budget 2015 par rapport aux prévisions du Canton pour tenir compte d'un certain affaiblissement du marché immobilier. D'autre part, nous avons augmenté le poste 210.404.0 « Droits de mutation » pour tenir compte de transactions immobilières dont la réalisation semble s'approcher.

- Service Financier

- Le montant au budget du compte 220.322.0 comprend les intérêts pour les emprunts déjà contractés, soit :
 - - KCHF 650, échéance 2022 à 1.54 %.
 - KCHF 1'200 échéance 2023 à 1.23 %.
 - KCHF 2'000 échéance 2026 à 1.86 %.
 - KCHF 3'000 échéance 2034 à 2.3 % avec amortissement de 5 % p/an.
- Le budget 2015 des comptes 220.352.0 et 220.354.0 correspond aux acomptes demandés par l'Etat.
- Le compte 220.422.0 tient compte de la rémunération de nos excédents de liquidités que nous placerons auprès d'établissements de première qualité.
- Le compte 230.331.0 comprend les amortissements suivants :

9141.32 Condamine	31'700	amorti sur 30 ans / 2013 - 2042
9141.33 Chemin du Four	17'577	amorti sur 20 ans / 2013 - 2032
9143.15 Ancienne Poste	42'595	amorti sur 20 ans / 2015 - 2034
9141.37 Préavis 04/13 Conduite chemin du Molard	16'200	amorti sur 30 ans 2015 - 2044
9141.99 Giratoire	12'575	amorti sur 10 ans 2015 - 2024
9141.38 Préavis 01/13 PGEE ch. Du four	9'935	amorti sur 30 ans 2015 - 2044

Domaines et Bâtiments

- Terrains

- La renégociation du bail avec Swisscom pour l'exploitation des antennes utilisées pour la téléphonie nous permet d'augmenter ces recettes de KCHF 9,6 sur le compte 310.423.0.

- Forêts et pâturages

- Les différences entre réalisés 2013 et budget 2015 s'expliquent par la tempête du 20 juin que nous avons subi en 2013.

- Centre communal

- Le compte 350.311.0 prévoit le remplacement des 2 lave-vaisselle pour un montant d'env. KCHF 8.5.
- Les comptes 350.313.0 et 350.314.0 comportaient des dépenses extraordinaires pour la réfection du parquet de la salle communale et l'assainissement du chauffage. Le budget 2015 pour ces comptes retrouve donc ses bases habituelles.
- Le compte 350.315.0, « Entretien mobilier et équipement » revient au budget de fonctionnement de base.

- Collège et Pavillon scolaire
 - Le compte « Entretien » 351.314.0 comprend KCHF 35 à titre exceptionnel pour la réfection d'une salle de classe.
- Edgaronette
 - Le compte 353.314.0 comprend un budget extraordinaire de KCHF 25 pour la réfection de la façade et des boiseries.

Travaux

- Routes et chemins
 - Le compte 430.311.0 comprend la mise aux normes de la signalisation aux entrées/sorties du village ainsi que le budget de fonctionnement standard.
 - Le compte 430.314.0 présente le budget de fonctionnement habituel. La différence avec le réalisé 2013 est liée principalement à la tempête de grêle de juin 2013 et à la nouvelle signalisation des places de parc au centre communal.
 - Le compte 430.436.0 correspond à des dédommagements relatifs à la tempête de grêle du mois de juin 2013, raison pour laquelle le budget 2015 est à zéro.
- Ordures ménagères
 - En préambule, il convient de relever que suite à l'exercice 2013, nous avons décidé de restructurer les comptes de cette rubrique afin d'y apporter d'avantage de transparence.

En effet, l'ancienne structure ne distinguait pas suffisamment les frais de transports/frais d'éliminations des différentes catégories de déchet.
 - Au budget 2015, nous dégageons un excédent de revenus de l'ordre de KCHF 14. Ce résultat positif provient principalement du réaménagement de l'Ecoparc et du changement partiel de la société de transports. Il permettra de compenser en grande partie l'excédent de charges réalisé en 2013. Dans l'hypothèse où nos prévisions sont justes, nous nous approchons donc de l'équilibre de la rubrique 450.
- Réseaux d'égouts et d'épurations
 - Le compte 460.314.0 « Entretien des canalisations » augmente de KCHF 20. Cette augmentation qui sera reconduite toutes les années jusqu'en 2019 servira le Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) soit l'assainissement des EU et campagne de teintage.
 - L'écart du compte 460.318.0 est dû au financement du PGEE comme prévu dans le préavis du 6 mars 2006. Il en va de même pour le compte 460.436.0.

- Anticipant de nouvelles constructions, nous avons augmenté le budget des taxes de raccordement, compte 460.434.1, d'env. KCHF 27.

Instructions publiques & Cultes

- Enseignement primaire

- Le compte 510.352.0 augmente en conséquence du nombre d'élèves qui passe de 68 à 89.

- Cantine scolaire avec activités post-scolaires (CAPS)

- Compte tenu de l'augmentation de la fréquentation de la CAPS en général et, pour le repas de midi en particulier, les charges liées au personnel de la CAPS augmentent de manière significative. Il en va de même pour les charges relatives aux frais de repas et de goûter.

Ces augmentations de charges sont compensées par une augmentation des recettes (participation des parents et subvention AISE) qui comprend, dès le deuxième semestre 2015, une forte augmentation de la subvention de cette dernière qui s'explique par l'harmonisation des cantines votées par l'AISE. L'harmonisation a comme conséquence une tarification uniforme de l'ensemble des structures d'accueil des communes faisant partie de l'AISE.

- Service médical et dentaire

- La variation du compte 560.352.0 correspond à notre contribution pour le remplacement de la caravane dentaire.

- Temples et Cultes

- La rénovation du temple de Nyon s'étant terminée en 2013, le budget du compte 580.352.0 revient à son niveau habituel.

Police

- Défense contre l'incendie

- Le compte de réserve affecté étant tombé à zéro a, comme conséquence, que notre contribution à la défense contre l'incendie ne peut plus être équilibrée par un prélèvement sur le compte affecté.

Sécurité Sociale

- Prévoyance sociale

- Le compte 720.366.0 comprend dès 2015 un montant de solidarité de CHF 5.— p/habitant pour le Réseau d'accueil des Toblerones (RAT) .

- Santé Publique

- Conformément aux négociations entre l'Union des communes vaudoises (UCV) et le Canton, notre contribution diminue.

Services Industriels

- Service des Eaux

Nous avons repris le budget de la SIAEP qui comprend KCHF 25 pour le fonds de renouvellement. Anticipant de nouvelles constructions, nous avons augmenté le compte 810.434.0 qui reçoit les taxes de raccordement.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL

Vu	le présent préavis municipal pour le budget communal 2015
Ouï	le rapport de la Commission de gestion et des finances chargée de l'étude de ce préavis
Attendu	que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
Décide	d'approuver le budget communal 2015 tel que présenté

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 17 novembre 2014 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

J. Mugnier

N. Angéloz

Annexe : budget 2015

20.03